

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FEVRIER 2018 A 19 H 00**

*L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, TELLIER Didier, THAUVIN Christine, BERTRAND Sylviane*

*Absents excusés : BRETON Denis (pouvoir à CLOUTIER Jacky), BOISQUILLON Alain (pouvoir à BERRUE Didier), THIBAUT Nathalie (pouvoir à BOUCHARD Yvette)*

*Madame Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.*

*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE), le compte rendu de la précédente séance.*

**TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY**

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le transfert de droit du personnel de la bibliothèque à la Communauté de Communes du Val de Sully au 1er janvier 2018.*

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

*Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, la Région Centre-Val de Loire pour soutenir financièrement la dernière tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public réalisé en 2017.*

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

*Il est acté de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat complémentaire relatif aux orientations générales du PADD, dans le cadre de la révision du PLU.*

*La réunion publique du PLU aura lieu le 7 mars prochain à 18 h 30 à la salle polyvalente.*

*Un Commissaire enquêteur assurera une permanence dans le cadre de l'enquête publique du PPRI le 19 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie.*

#### *MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2018*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la modification du tableau des effectifs au 1er mars 2018.*

#### *MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSE-EP AU 01/04/2018*

*Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION), d'instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le Complément Indemnitaire.*

#### *DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE « ZERO PHYTO »*

*Le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission "Zéro Phyto".*

#### *LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017*

*Le Conseil Municipal prend acte des marchés publics conclus en 2017.*

#### *ORGANISATION DU BANQUET DES ANCIENS DU 4 MARS 2018*

*Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché à la SARL AVEZARD proposant un menu à 27,50 € / convive et confirme les décisions du Comité Consultatif d'Action Sociale, à savoir :*

- les conjoints n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans, ainsi que les membres du CCAS et du Conseil Municipal seront les bienvenus mais devront participer aux frais du repas ;*
- les personnes qui n'auront pas assisté au repas ne bénéficieront pas d'un colis ;*
- un colis sera offert aux personnes hospitalisées.*

## *REMERCIEMENTS*

- *Monsieur le Maire donne lecture de courrier de remerciements.*
- *Monsieur le Maire remercie, au nom du CCAS, M. et Mme LE MAT pour leur don.*

## *QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES*

- *Monsieur le Maire informe l'assemblée que les inscriptions au restaurant scolaire se font désormais mensuellement et précise que les menus sont établis par une diététicienne.*
- *La SNCF projette de dématérialiser la ligne ferroviaire des Bordes à Aubigny sur Nère et la Région de créer une voie douce.*
- *Monsieur le Maire fait part des incidences survenues au cours d'une réunion du SICTOM.*
- *Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de rejet par le Tribunal Administratif d'Orléans de notre requête relative au reversement de la TASCOM.*
- *Monsieur BERRUE relate le compte rendu de l'exercice nucléaire organisé en décembre dernier et évoqué lors de la réunion de la CLI.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 35.*

*Le Maire,  
Patrick FOULON*